

Bilans de compétences



Et si votre prochain cap professionnel commençait ici ?

Pour QUI ?

Le bilan de compétences s'adresse à vous si vous êtes :

- Salarié du secteur privé ou public*
- Demandeur d'emploi
- Travailleur indépendant ou en reconversion
- En questionnement sur votre poste actuel ou votre avenir professionnel

Objectifs

Un bilan de compétences pour :

- Mieux connaître vos compétences, aptitudes, motivations et valeurs
- Explorer des pistes d'évolution ou de reconversion réalistes
- Construire un projet professionnel clair et réalisable
- Élaborer un plan d'action concret (formation, mobilité, reconversion...)

Durée et modalités :

- 18 heures d'accompagnement individuel*
- Un consultant dédié, formé et expérimenté
- Un parcours structuré en 3 phases, conforme au Code du travail
- Un document de synthèse remis à la fin du bilan
- Des séances en présentiel ou à distance selon vos besoins

Financements :

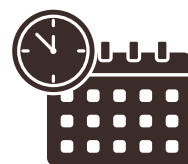
- Tarif du bilan de compétences : 1 750 euros pour 18 heures d'accompagnement individuel*.
- Prise en charge CPF : jusqu'à 1 600 euros (plafond réglementaire).
- Participation financière obligatoire : 150 euros à régler lors de l'inscription, avec exonérations possibles ((Conditions à vérifier auprès du consultant)).

Délai de carence : 5 ans entre deux bilans financés par des fonds publics ou mutualisés.

Autres financements possibles :

Plan de développement des compétences de l'employeur
Cofinancement OPCO, accord de branche ou de groupe
Dispositifs spécifiques selon votre situation

Durée



18H *

Modalités



En individuel



En présentiel ou
en visioconférence

Tarifs



1 750 €*



*Salariés du secteur public : Modalités à vérifier auprès de votre consultant, la durée et les tarifs peuvent varier



Votre bilan en 3 phases :

- 1 Analyser votre demande et votre besoin pour définir conjointement les modalités de déroulement de votre bilan de compétences (durée, méthodes et techniques utilisées).
- 2 Analyser vos motivations, centres d'intérêts professionnels et personnels. Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles. Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence en le confrontant à la réalité. Elaborer une ou plusieurs alternatives.
- 3 Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation. Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre projet professionnel. Prévoir les principales modalités et étapes de mise en oeuvre de votre projet professionnel, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois.

Entretien découverte offert :

Un 1er RV d'information gratuit vous est proposé dans un délai de 7 jours. Vous rencontrez le consultant qui vous accompagnera. Il établit avec vous le planning prévisionnel et vous aide à constituer le dossier de financement. Le démarrage de votre bilan de compétences dépend du financement et de vos besoins.

Évaluation : Questionnaire de satisfaction à chaud

Pré-requis : Pas de pré-requis



L'ensemble des sites et des prestations sont accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap
Référente handicap CIBC : Cécile Le Berre
cecile.leberre@cibc-bretagne.fr – tél : 02 30 90 97 81